

COMMUNE DE SAINT-MARIENS

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 août 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit août, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BOURREAU Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 – Nombre de membres présents : 13 – Votants : 13

DATE DE CONVOCATION : 02/08/2017

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire ; M. DUBOIS, Mme CHARTIER, Adjoint ;
Mmes MAINVIELLE Mireille, BETILLE, MEYNARD, TOURNEUR,
MM. VILLEMIN, LESCA, BOUCHAN, LEGRIS, GARSAUD, GARUZ.

ABSENTS EXCUSES : Mmes DUHARD, LAURIAT, MAINVIELLE Christelle, LAFON,
MM. MARTY, DEZARNAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BETILLE Marie-Raphaèle.

Le compte-rendu de la séance du 18 juillet 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N° 2017-51 – NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2221-11 ;

Vu le courrier de la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, Service déplacements, infrastructures, transports, nous demandant de nommer un directeur/une directrice de la régie de transport scolaire dans le cadre des titres de transport ;

Considérant qu'un élu local de la collectivité portant la régie ne peut être gestionnaire de cette régie ;

Considérant que la fonction de conseiller municipal est incompatible avec celle de directeur d'une régie communale de transport scolaire dans la collectivité intéressée ;

Dans cette situation, Monsieur le Maire ne peut cumuler cette fonction avec celle de directeur de la régie communale de transport scolaire faisant l'objet d'un budget annexe. Nous devons donc nommer un agent municipal à cette fonction.

Par conséquent, Monsieur le maire invite l'assemblée à nommer un agent de la Commune à cette fonction et propose Madame Claudine SOULARD, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en charge du transport scolaire.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE NOMMER Madame Claudine SOULARD, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à la fonction de directrice de la régie de transport scolaire.

DELIBERATION N° 2017-52 – LOCATION 21 RUE JEAN JAURES AUGMENTATION LOYER AU 01/09/2017

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2017 l'augmentation de 0,75 % au loyer communal situé 21 Rue Jean Jaurès, occupé par Mme PARENT Karine, conformément à la valeur de l'indice de référence des loyers.

MONTANT DU LOYER A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017 :

- **Mme PARENT : 521,49 € mensuel** (*indice 126,19 du 2^{ème} trimestre 2017, parution au JO du 16 juillet 2017*).

DELIBERATION N° 2017-53 – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ANIMATION POUR ACTIVITES SPORTIVES PERISCOLAIRES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LATITUDE NORD GIRONDE
--

Membres en exercice : 19 - Membres Présents : 13 - Votants : 13
Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 2.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des activités périscolaires, la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde propose la mise à disposition d'un agent d'animation, dans l'optique d'encourager la pratique sportive chez les enfants de 6 à 11 ans, tout en leur permettant de découvrir de nouvelles disciplines. Ainsi, il est possible en lien avec la Communauté de Communes, de développer par ailleurs le dispositif de « l'école multisports ». Ces activités pour la Commune se déroulent pendant les temps périscolaires, au rythme d'une séance hebdomadaire, après l'école. Monsieur le Maire propose donc de solliciter à nouveau la mise à disposition auprès de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde de M. Serge MOSKIT, agent d'animation pour des activités sportives, comme suit :

- Séances de 2 heures d'animation, et 15 heures de préparation, par an, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020.

Cette mise à disposition se concrétise par l'établissement d'une convention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

.../...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De bénéficier de la mise à disposition d'un agent d'animation, M. Serge MOSKIT, par la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 août 2020, telle qu'explicitée ci-dessus, pour la pratique d'activités sportives, le vendredi, sur le temps des activités périscolaires, après l'école.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition et toutes pièces inhérentes à l'exécution de la présente décision.

Questions diverses :

↳ **Site internet de la Mairie :** Un compte-rendu sommaire des thèmes abordés lors de chaque séance du Conseil Municipal sera inséré sur le site internet de la Commune de Saint-Mariens.

↳ **Vandalisme :** Le Conseil Municipal regrette profondément les actes de vandalisme effectués courant juillet, sur les vasques fleuries installées dans le bourg.

La séance est levée à 21 heures 30.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS